



Facture entretien chaudiere

Par **MAUD31**, le **24/04/2014** à **14:42**

Bonjour,

Je souhaite votre aide pour un soucis avec mon ancien locataire.

J'ai loué un appartement au 1 juillet 2011 par une agence et j'ai quitté celui-ci après un préavis au 31/03/2013. J'ai effectué l'entretien de la chaudière obligatoire au mois d'octobre 2012 j'ai donc fait parvenir à l'agence la facture.

Je reçois il y a une semaine une facture de 90€ pour l'entretien de la chaudière de mon ancien logement qui a été fait par l'agence au mois de novembre 2013 donc 8 mois après mon départ dois-je payer celle-ci ?

Tout en sachant que mon déménagement est à cause de l'insalubrité de ce logement et que le propriétaire n'a absolument rien voulu faire. (preuve à l'appui photo/mail/constat assurance/et facture travaux de ma poche peinture et parquet pour remplacer celui qui était avec des champignons)

Merci par avance de vos réponses.

Cdt.

Maud